

**Délibération n°2022-03-15a****Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Désignation de représentants communautaires dans les organismes extérieurs : association sports nature Haute Dordogne

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelin			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

## Délibération n°2022-03-15a



Le président expose :

Considérant les statuts de la Station Sports Nature Haute-Dordogne définissant la composition du conseil d'administration par un ensemble de 4 collèges définis ainsi :

- Collège des financeurs
- Collège des pratiquants
- Collège éducatif
- Collège touristique

La composition du collège des financeurs évolue comme suit :

Haute-Corrèze Communauté passe de deux représentants désignés (le Président et le VP en charge des infrastructures sportives) à 4 représentants au sein du conseil communautaire.

Il est précisé qu'il n'y a pas de suppléant et que les titulaires ont la possibilité de pouvoirs entre titulaire :

- sans limite du nombre de pouvoir par présent
- au sein de la même instance (un pouvoir d'un titulaire HCC ne peut être fait qu'en faveur d'un présent HCC)

À noter que le Conseil Départemental de la Corrèze passe d'1 représentant (le président ou son représentant) à 3 (le président et les deux conseillers départementaux du canton)

Les autres membres du collège des financeurs sont inchangés :

- président région Nouvelle Aquitaine
- le maire des communes subventionnant la SSN (actuellement aucune)
- le maire des communes sur lesquelles la SSN intervient (actuellement Neuvic au titre du nautisme)

Il convient de désigner 4 représentants pour la Communauté de Communes :

TITULAIRES	
CHEVALIER	Pierre
PESTEIL	Michel
MATHES	Pierre
BIVERT	Frédéric

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** 4 représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

